

DEMANDE DE CANDIDATURE A L'EXAMEN PRATIQUE NIVEAU 2
POUR ACCES A L'EXAMEN DE QUALIFICATION ou A LA RECERTIFICATION NIVEAU 3

DEMANDE DE CANDIDATURE (adresser, par mail, uniquement la page 2 au Centre d'Examen Agréé)

- ETAT CIVIL
- ANNEXE – MODALITES DE L'EXAMEN (à conserver par le candidat)

Une fiche comptable est adressée par le Centre d'Examen Agréé conjointement à ce dossier

Ce dossier doit être adressé, **obligatoirement par mail**, au plus tard **3 semaines avant l'examen**
dans le centre à l'adresse ci-dessous.

l'original doit être conservé par le candidat ou l'employeur en cas de réclamation

Administration des dossiers et facturation
IFAT - Centre d'examens CIFM 01
Rue Pouilly Vinzelles – 71000 MACON
03 85 35 63 60 – contact@ifat.fr

Centre d'examens CIFM 01 - IFAT
6 Rue Zamenhof BP 129 – 26303 BOURG DE PEAGE
Pascal QUEVAL – 07 87 21 14 18 –
pascal.queval@cegelec.com

Date de réception du dossier dans le centre d'examen :

Un dossier doit être établi par méthode.

CENTRE :

DATE DE SESSION :

**METHODES
END (*)**

PT MT ET RT
 UT TOFD AT LT Option(s) vp et/ou gt
 VT SA VT GNV VT

(*) RT : Radiographie - PT : Ressuage - MT : Magnétoscopie - UT : Ultrasons - ET : Courants de Foucault - AT : Emission Acoustique LT : Etanchéité
 VT SA : Contrôle Visuel Subaquatique – VT GNV : Visuel équipement Gaz naturel sur véhicules – VT : Visuel Indirect sur équipements

ETAT CIVIL

CANDIDAT : Mme M.

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : **Nationalité:**

e-mail personnel :

ADRESSE personnelle

CP **Ville**

Date d'entrée dans la société **Niveau scolaire :**

Tél. professionnel direct : **e-mail professionnel :**

EMPLOYEUR :

Cachet de la Société

Responsable

Nom – Prénom

Tél :

e-mail :

Signature :

ANNEXE – MODALITES DE L'EXAMEN

(à conserver par le candidat)

1. CHOIX DU DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Généralités

L'examen concerne les candidats opérant dans le secteur "Fabrication et Maintenance".

1.2. Cas particulier de la méthode Emission Acoustique

Pour l'émission acoustique, les discontinuités sont généralement remplacées par des sources artificielles. Le candidat doit démontrer d'une part, son aptitude à installer l'appareillage, vérifier sa sensibilité, enregistrer les données de l'essai, les interpréter, et d'autre part évaluer des données d'essai préalablement enregistrées.

2. NATURE DE L'EXAMEN

L'examen pratique consiste à vérifier l'aptitude du candidat à :

- a) effectuer les réglages nécessaires,
- b) faire fonctionner convenablement l'appareillage,
- c) réaliser les contrôles des échantillons d'examen relatifs au secteur industriel "Fabrication et Maintenance"

Les échantillons utilisés pour l'examen pratique sont choisis dans la collection d'échantillons représentatifs agréés par le CIFM

Tout échantillon d'essai doit faire l'objet d'une fiche d'identification mentionnant les conditions d'essai, les indications notables ainsi que celles qui doivent être détectées et relevées par le candidat sous peine d'une note nulle à la partie 3 de la notation pour la pièce considérée. Tout échantillon d'essai doit comporter au moins un défaut correspondant à une telle indication.

3. CONDUITE DE L'EXAMEN PRATIQUE

Pour toutes les méthodes, à l'exclusion de la radiographie, le candidat doit procéder au contrôle effectif de **trois** échantillons.

Pour la radiographie, le candidat doit contrôler **deux** échantillons et interpréter **24 radiogrammes** fournis par l'examineur.

Pour la méthode TOFD : le candidat effectue une acquisition sur une soudure (recherche de défaut) et sur une tôle (recherche d'érosion-corrosion). Le troisième échantillon consiste à analyser 5 fichiers.

Pour la méthode Emission Acoustique : les discontinuités sont généralement remplacées par des sources artificielles. Le candidat doit démontrer d'une part, son aptitude à installer l'appareillage, vérifier sa sensibilité, enregistrer les données de l'essai, les interpréter, et d'autre part évaluer des données d'essai préalablement enregistrées.

L'examineur doit poser des questions orales lors de l'examen pratique, pour s'assurer de la bonne compréhension des instructions et du bien fondé des actions des candidats. Ces questions et les réponses orales ne font pas l'objet d'un enregistrement écrit.

4. DUREE DE L'EXAMEN

METHODES	Temps maximum
PT, MT, TOFD, VT, VT GNV	6 heures pour 3 échantillons
AT, ET, UT, LT, VT SA	9 heures pour 3 échantillons
RT	8 heures pour 2 échantillons et 24 radiogrammes à interpréter

5. NOTATION

Le candidat doit obtenir, pour chaque échantillon testé, une note au moins égale à 70 %.

6. RECLAMATIONS ET RECOURS

La procédure COFREND référencée GOU-PR-003 «Amélioration continue » est disponible sur le site de la COFREND.